

LES TARIFS POUR 2017-2018

Les avis de paiement sont adressés aux familles chaque trimestre (avant chaque période de vacances scolaires), déduction faite des bourses s'il y a lieu)

# PENSION (année)	# 1 466,35 €
# DEMI-PENSION FORFAIT 5 JOURS	# 550,65 €
# DEMI-PENSION FORFAIT 4 JOURS	# 473,58 €
# FORFAIT PHOTOCOPIES (forfait annuel)	# de 30 à 65 € selon la classe (facturé sur le 1 ^{er} trimestre)
# NAVETTE DEMI-PENSION (tous les jours matin et soir)	# 150,00 € (facturé 50 € par trimestre) (fixé par le Conseil Départemental)
# NAVETTE INTERNES (lundi matin et vendredi soir)	# 35,00 € (fixé par le Conseil Départemental) (facturé sur le 1 ^{er} trimestre)
# EQUITATION (forfait annuel)	# 400,00 € (facturé en septembre)